Nos partenaires

Pour la création et la mise en place de ce service, nous avons pu compter sur la collaboration du CISSS de Lanaudière, du service des incendies de la Ville de Joliette et du service de la prévention des incendies de Saint-Charles-Borromée.

De plus, les dix municipalités de la MRC de Joliette collaborent de près à ce service visant une sécurité accrue de la population : Joliette, Notre-Dame-des-Prairies, Saint-Charles-Borromée, Crabtree, Saint-Paul, Saint-Thomas, Sainte-Mélanie, Saint-Ambroise-de-Kildare, Notre-Dame-de-Lourdes et Village Saint-Pierre.

MERCI À TOUS!

MRC de Joliette

Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière
Québec

Association des personnes handicapées physiques et sensorielles secteur Joliette

Incendie Joliette 1882

Saint-Charles-Borromée 1968 Incendie

Association des personnes handicapées physiques et sensorielles secteur Joliette

SERVICE D'INTERVENTION EN MESURES D'URGENCE

Service pour améliorer la sécurité des personnes nécessitant des besoins particuliers en cas de sinistre

La création

En janvier 1998, une tempête de verglas s'abat sur le Québec. Pendant cette crise, plusieurs personnes vivant avec des limitations physiques, sensorielles ou intellectuelles sont demeurées seules et sans ressource pendant plusieurs jours. C'est en lien avec cette situation et en constatant le besoin important d'informer les premiers répondants sur les besoins particuliers de certains citoyens que l'Association des personnes handicapées physiques et sensorielles secteur Joliette a initié le projet de la MRC de Joliette.

Le service et l'objectif

Créé et mis en place en 2007, le service d'intervention en mesures d'urgence permet d'améliorer la sécurité des personnes vulnérables lors d'un sinistre en mettant à la disposition des autorités compétentes un registre le plus complet possible sur les incapacités spécifiques de certains citoyens.

Ceci permet, en situation d'urgence (verglas, panne d'électricité majeure, incendie, crise sanitaire, etc.), d'identifier les personnes vulnérables d'un secteur donné et d'agir plus rapidement et efficacement selon les besoins (communication, évacuation, hébergement, etc.) de chacun.

Ce registre est mis à jour biannuellement et mis à la disposition des services des incendies de la Ville de Joliette et de Saint-Charles-Borromée.

Camion du service des incendies de la Ville de Joliette

Clientèle visée par ce service

Ce service est offert aux citoyens de la **MRC de Joliette** présentant une limitation ou un problème de santé grave :

- Personnes ayant une déficience physique ou sensorielle;
- Personnes ayant une déficience intellectuelle ou des problèmes de santé mentale;
- Personnes ayant des limitations nécessitant des mesures d'urgence adaptées en cas de sinistre.

Comment s'inscrire au registre?

Vous devez remplir le formulaire prévu à cet effet et le retourner à l'APHPSSJ **par courriel au info@aphpssj.com** ou **par la poste au 200, rue de Salaberry, local 134, Joliette (Québec), J6E 4G1**.

Le formulaire est accessible en ligne via le **site web de l'APHPSSJ (aphpssj.com)** ou en version papier **à l'un des endroits suivants** :

- Association des personnes handicapées physiques et sensorielles secteur Joliette (200, de Salaberry, local 134 à Joliette);
- Centre de santé et service sociaux du Nord de Lanaudière;
- Centre de réadaptation en déficience physique Le Bouclier;
- Centre de réadaptation La Myriade;
- CLSC de Joliette;
- Hôtel de ville des municipalités de la MRC de Joliette.